



BULLETIN D'INSCRIPTION

35ÈME AUTO RETRO

25 ET 26 AVRIL 2026

Réserve à l'organisation

NOM : PRENOM – conducteur :

NOM : PRENOM – accompagnant :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TEL fixe : TEL mobile :

MAIL :

(Indispensable pour recevoir votre confirmation d'inscription)

N° de permis de conduire :

Cie d'assurance et n° de police :

INFOS VÉHICULE

MARQUE : MODELE :

CARROSSERIE :

IMMATRICULATION : ANNÉE :

ANECDOTES HISTORIQUES :

ENGAGEMENT

Participation pour 2 jours / 2 personnes : 215 €

Participation pour 2 jours / 1 personne : 110 €

Personne supplémentaire : 150 €

A retourner par courrier, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de Lisieux Auto Rétro), avant le 15 Mars 2026 à :
Lisieux Auto Rétro Normandie

96 Route de Cormeilles - 14100 LISIEUX Tél : 02 31 63 41 54

Les chèques ne seront encaissés que début Avril.

Vous avez également la possibilité de régler par virement :

Bénéficiaire : Lisieux Auto Rétro Normandie

IBAN : FR76 1027 8021 3500 0206 4650 191

BIC : CMCIFR2A

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION
LE 15 MARS 2026**

Prestations incluses :

- Le café d'accueil du samedi matin
- Le déjeuner du samedi midi
- Le dîner de « gala »
- Le déjeuner du dimanche midi
- Circuit touristique avec visites le samedi
- Roadbook, plaque de rallye
- Prix concours "Coup de Cœur du Public »
- Etc...
-

La participation à cette manifestation sous-entend l'acceptation du règlement ci-joint.

Tout retour de dossier incomplet et non accompagné de son paiement et de l'attestation d'assurance, ne sera pas recevable par l'organisateur.

L'engagement ne comprend pas l'hébergement.

Vous pouvez vous adresser à l'office du tourisme qui vous fournira la liste des hébergements sur la ville.

- 11 rue d'Alençon à Lisieux - 02.31.48.18.10

Fait à :

Le :

Signature :



PROGRAMME

L'Auto Rétro se déroulera sur 2 jours.

Le samedi, balade touristique sur nos petites routes du Pays d'Auge avec visites.

Le dimanche matin, exposition des véhicules sur la place Mitterrand et l'après-midi, parades sur un circuit fermé en centre ville de Lisieux,

Le public élira, sur la journée du dimanche, son véhicule "Coup de Cœur".

Règlement de Lisieux Auto Rétro

Les 25 & 26 Avril 2026

Article 1^{er} – titre

L'association Lisieux Auto Rétro Normandie, en partenariat avec la ville de Lisieux, organise une concentration de véhicules de collection. Cette manifestation qui exclut toute forme de compétition fondée sur les performances est destinée à promouvoir toutes sortes de moyens de locomotion historique.

Article 2 – obligations

Les équipages prenant part à cette manifestation devront se conformer scrupuleusement aux règlements fondamentaux du code de la route applicables aux voitures automobiles. En conséquence, il devront respecter les consignes du service d'ordre et des responsables de la circulation des véhicules tenant compte de dispositions spéciales, d'arrêtés municipaux de la localité traversée, notamment pour assurer la sécurité du public. Tout manquement systématique aux termes de cet article 2 amènera l'exclusion du participant.

Article 3 – véhicules admis

Cette concentration est ouverte aux véhicules mécaniques destinés au transport de passagers à la condition qu'ils soient «surs» et «commodes à utiliser». En dehors de ces conditions d'origines les inscriptions seront réservées aux véhicules de collection de plus de 30 ans.

Article 4 – engagement

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription pour une participation à cette concentration à remplir et nous le retourner signé avant le 15 Mars 2026 – Lisieux Auto Rétro Normandie 96 Route de Cormeilles 14100 LISIEUX. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'apporter toutes modifications sans avoir à en donner les raisons.

Article 5 – assurances

Toute demande d'engagement ne sera prise en considération que si le propriétaire peut présenter une copie de son attestation d'assurance en cours de validité. D'autre part, conformément aux prescriptions du décret du 18/10/1965 et des arrêtés des 27/10/1959 et 27/10/1969, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir, en cas d'accidents, d'incendie ou d'explosions survenues au cours de la manifestation, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux participants, des faits des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, à des tiers ou aux concurrents eux-mêmes. Cette police garantit également leur responsabilité civile vis-à-vis des personnes chargées du service d'ordre ou participant à l'organisation et au contrôle des épreuves. La manifestation est donc garantie conformément aux obligations légales. Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques non prévus par les décrets concernant l'assurance automobile obligatoire.

Article 6 - remorques, porte-voitures et dépanneuses

Les remorques, portes-voitures et dépanneuse ne devront pas stationner sur les parkings réservés aux véhicules exposés.

Article 7 – publicité

Les voitures des participants ne pourront porter d'autres publicités que celles mentionnées par la plaque officielle et celles qui seront apposées au départ par les sponsors agréés. Tout concurrent qui refuserait ces publicités devra payer un droit d'engagement correspondant au prix réel d'un équipage, sans tenir compte des aides apportées par les sponsors.

Article 9 – annulation

En cas d'empêchement de participation après engagement, aucun remboursement ne pourra être demandé si celui-ci intervient dans un délai de moins de 15 jours avant la date de la manifestation.

Article 10 – Droit à l'image

Tout participant à la 35^{ème} manifestation Auto Rétro de Lisieux accepte l'utilisation ultérieure éventuelle des photos et vidéos de lui-même et de son véhicule, réalisées lors de la manifestation ou exprime explicitement le contraire.